

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt mai à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOLET, FISCHESSE G.
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. FONDEUR
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI représenté par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARIUZZO
Mme COUJOUR représentée par M. MARASSE
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY

Etaient absentes (excusées) :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mmes MASCELLI, SABBA

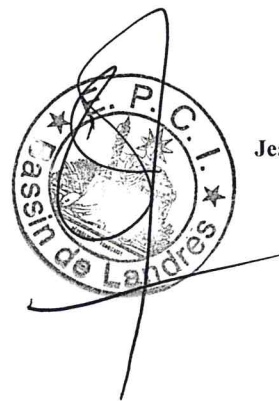
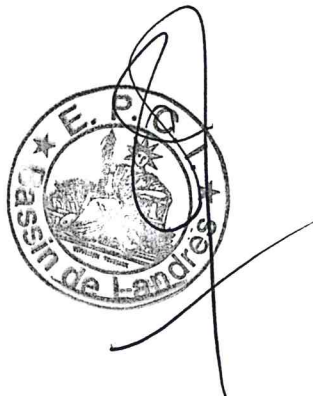
Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
07/05/2015

Date de publication : 21/05/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 21/05/2015

Secrétaire de séance : Monsieur GOURY André

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Adhésion de l'EPCI du Bassin de Landres à l'AGAPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu la compétence d'aménagement du territoire exercée depuis plus de 20 ans par l'EPCI du Bassin de Landres,

Considérant les différents projets de l'intercommunalité, et notamment ceux liés à la transition énergétique et au développement durable,

Considérant que l'EPCI du Bassin de Landres a été retenu par l'Etat en Territoire à Energie Positive en devenir et que toutes les compétences de l'intercommunalité doivent être exercées dans le cadre d'un projet de territoire défini,

Vu que ces missions demandent des études précises du territoire,

Considérant que ce besoin peut être servi par une agence d'urbanisme,

Vu que le Code de l'Urbanisme a récemment confirmé le rôle des agences d'urbanisme dans l'harmonisation de politiques publiques,

Vu les compétences de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE), organisme permanent de conseil et d'étude des collectivités locales de l'Arrondissement de Briey et du Pays-Haut-Val d'Alzette, en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Vu les statuts de l'AGAPE,

Vu la proposition d'adhésion à l'AGAPE,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'AGAPE à compter du 1^{er} juin 2015 pour un montant de :
1,255 € par an par habitant, proratisé sur 7 mois soit 10.896,33 € jusqu'au 31 décembre 2015.
- De prendre acte que le montant de l'adhésion pour les années suivantes sera de 2,51 € par an par habitant.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer tous documents relatifs à cette décision.
- De désigner Monsieur André GOURY en tant qu'administrateur titulaire et délégué et Monsieur Gérard FISCHESSE en tant qu'administrateur suppléant et délégué.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150520-2015-036-DE
Date de télétransmission : 21/05/2015
Date de réception préfecture : 21/05/2015